L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN.......... $12 | Payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE..... $10 |

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 16 OCTOBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON

REVUE DE LA SEMAINE.

Tout est calme, la politique et les affaires. Les élections qui se font maintenant ne peuvent pas donner une idée exacte de la force respective des partis, parce qu'à la sur-excitation sous l'empire de laquelle s'est faite l'élection présidentielle a dû naturellement succéder une époque d'atonie et d'indifférence. On sait d'ailleurs que le parti whig est, beaucoup plus que le parti opposé, sujet à se laisser aller à l'indifférence, et l'on s'apercevra, en y réfléchissant un peu, que ce sentiment qu'il ne s'avoue pas à lui même ressort clairement des excuses alléguées pour ne pas paraître aux polls. Le parti est-il très fort, on dit "nous sommes assez puissans pour qu'on puisse faire sans moi et je ne vote pas," est-il faible, on dit "nous serons battus, à quoi bon lutter inutilement? quant à moi je ne vote pas." Ceci explique pourquoi un parti qui fut toujours puissant par le nombre, la fortune et l'intelligence, s'est si souvent laissé dominer par des adversaires inférieurs à tous égards sauf celui de l'activité et de l'énergie.

A ces causes permanentes tenant, nous le craignons du moins, à la nature même des choses, s'en joignent d'autres qui, pour être accidentelles n'en sont pas moins puissantes. Ainsi, outre les innombrables causes locales que nos adversaires ne manquent jamais de faire surgir, avec une habileté digne d'une meilleure cause chaque fois qu'ils sont en minorité, il faut tenir compte du sentiment de stupeur et de profond découragement produit par les deux vetos du président Tyler. Et rien de plus décourageant en effet que de voir l'homme de son choix répudier ses doctrines en repoussant la mesure qu'on avait précisément en vue d'obtenir en l'élevant au pouvoir.

Evidemment celui là se tromperait grossièrement qui prendrait pour mesure de l'opinion publique le résultat des élections qui se font maintenant, et l'avenir prouvera d'ailleurs victorieusement que la force est toujours du même côté bien qu'elle ait négligé de se produire.

L'enlèvement du major Grogan paraît bien avoir été effectué sur le territoire des Etats-Unis; mais il est constant qu'il ne l'a pas été par la troupe comme on l'avait avancé. L'acte paraît avoir été commis par quelques individus isolés sous leur responsabilité personnelle. Le langage des journaux Canadiens, semble encore prouver que cet acte, si répréhensible d'après le droit des nations, ne trouve point de bien vives sympathies dans la population dont ils sont les organes. Il semble hors de doute qu'on rendra le major, et il est assez probable que le gouvernement anglais lèvera les auteurs de cette échauffourée aux autorités américaines en désavouant formellement l'acte et ceux qui l'ont commis. S'il en est ainsi, l'honneur national sera satisfait. En tout cas, la diplomatie va s'emparer de toute cette affaire et Dieu sait si elle arrivera jamais à une conclusion quelconque.

Un fait qui est passé presque inaperçu parmi les nouvelles diverses nous paraît avoir cependant une grande importance. Par suite des exportations assez considérables d'espèces qui se sont effectuées depuis quelque temps à New York, les piastres mexicaines y sont montées jusqu'à 2 pour cent de prime. C'est-à-dire, qu'à moins de circonstances extraordinaires, les banques de New-York ne tarderont pas à suspendre de nouveau leurs paiemens en espèces.

En effet, si les espèces continuent pendant quelque temps à commander une prime il est impossible que les Banques puissent continuer à payer en espèces sans courir à une ruine certaine, à moins qu'elles n'aient pas de papier en circulation, car au moyen de leurs billets, on retirerait gratuitement de leurs caveaux des espèces qu'on leur vendrait à prime immédiatement après.

Nous avons aussi à enrégistrer un fait qui prouve que le négrophilisme est moins répandu qu'on ne pense dans les Etats de l'Est. Un nègre qui avait pris place parmi les blancs dans les chars du chemin de fer de Boston à Lynn en a été expulsé et s'est vu obligé de faire le voyage à pied. Ce qu'il y a de bien remarquable en fait d'abolitionisme, c'est que cette cause s'affaiblit à mesure que l'expérience éclaire les hommes. Sous ce rapport les voyages des colonisés sont on ne peut plus utiles, car les plus ardents apôtres de l'égalité des races ne bas ent leurs opinions que sur des théories absurdes qui s'évanouissent devant les faits comme les légers brouillards du matin devant les rayons ardents du soleil.

L'épidémie diminue, mais lentement. Pendant les six premiers jours de cette semaine, il n'y a eu que cent trente un enterremens dont soixante dix sept de fièvre jaune; tandis que pendant les six premiers jours de la semaine dernière le nombre s'élevait à cent soixante un, dont quatre vingt dix sept de fièvre jaune. Néanmoins ce chiffre est encore fort élevé vu l'époque avancée de la saison. Si cette persistance de la maladie n'empêche pas les arrivages d'Europe et du Nord, elle neutralise complètement les affaires. La levée commence à prendre quelque animation ainsi que la Douane, mais les magasins sont encore déserts.

Hier une négresse nommée Sarah a été vendue aux enchères à la Bourse pour une somme de huit mille piastres comptant au grand étonnement des spectateurs. Quelques renseignemens que nous nous sommes procurés aux meilleures sources jetteront peut-être quelque jour sur cette singulière affaire.

Il y a environ deux mois qu'on M. Payson fit devant le recorder de la première municipalité, au nom d'une fille de couleur libre, un affidavit portant que Lockwood, h. d. c. l. recelait une esclave nommée Sarah dont la mandante était propriétaire. L'affaire ayant été appelée quelques jours après, Lockwood prétendit être le propriétaire de l'esclave. En conséquence le recorder dût se déclarer incompétent puisqu'il y avait contestation sur la propriété et renvoyer les parties devant qui de droit. Mais en attendant que la question de propriété fut jugée, l'esclave restait en prison.

Plus tard, Ed. Johns, homme de couleur libre, et parrain de l'esclave Sarah, a fait condamner Lockwood à lui payer une somme de $800, et en exécution de ce jugement a fait saisir l'esclave, qui est, dit-on, la propre fille du saisi.

A la vente judiciaire qui a eu lieu hier, Payson, agissant sans doute toujours au nom de sa mandante, et E. Johns, ont surenchéri successivement de $500 jusqu'à $8,000—et c'est à cette dernière somme que l'esclave a été adjugée à ce dernier.

La vente avait été faite au comptant. Cependant Lockwood a autorisé le marshall, qui avait fait la vente, à recevoir en paiement le règlement de E. Johns en l'exonérant de toute responsabilité à cet égard.

Il paraît donc que l'achat a été fait de concert entre le saisissant le saisi tous deux intéressés au bien être de l'esclave et que le prix énorme d'adjudication n'est que nominal.

ACCIDENT.—Hier sur vers cinq heures, un allemand employé à bord du steamer "Eliza" est tombé accidentellement dans le fleuve près du wharf. Son corps n'a pu être retiré que dix minutes après par une personne qui se jeta généreusement à l'eau dans l'espoir de le sauver. Un médecin dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom, offrit immédiatement ses services et lui ouvrit les veines aux deux bras, mais ce secours fut sans effet: ce malheureux était mort.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Des 24 heures expirant hier soir à 6 heures:

Admissions	18 sur lesquelles 11 de fièvre jaune
Sorties	7 toutes de fièvre jaune.
Décès	6 tous de fièvre jaune.

Patients à l'hôpital, 321.

ETAT SANITAIRE DE LA VILLE.

Le nombre des inhumations rapportées par le Bureau de Santé pour les 24 heures expirant hier s'élève à 16 dont 10 de fièvre jaune, comme suit:

Potter's Field	11 dont	9 fièvre jaune.
Catholique	3	0 do
Cypress grove,	1	1 do
Protestant,	1	0 do
	16	10

Poids du pain.—Durant la semaine prochaine, les boulangers devront donner trente-cinq onces de pain pour dix cents: les pains de seconde qualité devront peser 25 pour cent en sus.

La Virginie nous fournit un fait qui vaut la peine d'être cité: aucun des journaux whigs de cet Etat auquel appartient M. TYLER, ne s'est constitué le défenseur du Président.

INTERIEUR.

BATON-ROUGE, 14 octobre 1841.

A Monsieur l'Editeur de l'Abeille.

Dimanche au soir il est arrivé ici une compagnie de 80 et quelques hommes, sous le commandement du capitaine Maurice pour y tenir garnison. Hier il est également arrivé un régiment composé de 600 hommes venant de l'Arkansas, destiné, dit-on, pour les Floride; ils doivent partir [illegible].

L'assassin Stephen a été [illegible] après avoir subi un interrogatoire devant le maire, il a été renvoyé en prison pour y attendre son jugement.

KENTUCKY.—Une convention des éditeurs de journaux de cet Etat a dû avoir lieu à Francfort le 6 du mois dernier, afin de prendre en considération différens points qui intéressent la prospérité de la presse.

TENNESSEE.—L'Ex-gouverneur POLK est candidat pour la poste de Sénateur au Congrès. Bien qu'il vienne d'être repoussé par une majorité de plus de 3000 voix, il ne renonce pas à l'espoir de représenter le peuple qui le répudie. Ceci est parfaitement d'accord avec les sentimens politiques de Son Excellence et avec la tactique du parti auquel il appartient.

EXTERIEUR.
ALLIANCES COMMERCIALES.

—Les questions d'alliance commerciales sont actuellement, en Europe, à l'ordre du jour. La Gazette d'Augsbourg examinait récemment les vues de la France au sujet d'un traité de commerce avec l'Allemagne. Comme, dans les circonstances actuelles, ces détails offrent un grand intérêt, nous allons faire connaître la pensée qui a présidé au travail de l'écrivain allemand. Selon l'auteur de cet article, la France serait dans l'impossibilité de maintenir les droits d'entrée actuels sur le bétail; "mais, ajoute-t-il, les propriétaires fonciers chercheront à éloigner autant qu'ils le pourront le moment fatal où ils devront renoncer à leurs prétentions, et le gouvernement fera encore une tentative pour voir si, à l'aide de la réduction de ces droits, il ne lui serait pas possible de conclure un traité de commerce avantageux avec ses voisins, et particulièrement avec l'Allemagne. La France voudrait obtenir à ce prix l'abaissement des droits allemands sur les produits de l'industrie française, les tissus de soie, de coton et de laine.

"Telle est la politique commerciale qu'ont adoptée la France et l'Angleterre: n'accepter de l'étranger que des produits bruts, sur lesquels le vendeur n'a presque pas de profit de main-d'œuvre, et lui vendre le plus qu'il sera possible des produits industriels dont la confection occupe la population du pays. C'est cette politique qui a rendu riches et puissantes ces deux nations; c'est cette même politique [vers laquelle tend le tarif de l'union douanière] qui doit placer l'Allemagne dans la même position."

Le publiciste allemand ne doute pas que, par la seule force des choses, la France ne doive bientôt réduire considérablement ses droits d'entrée sur le bétail; il repousse donc, comme inutile, la pensée de lui faire des concessions pour obtenir ce résultat; ce serait, selon lui, compromettre gravement les intérêts de l'Allemagne, que de faciliter l'entrée des fabriques françaises. Il y a dix-huit ans, dit-il, on aurait pu faire quelques sacrifices pour obtenir un plus libre accès en France du bétail de l'Allemagne occidentale et de l'Allemagne méridionale; mais il n'en est plus de même depuis la création de l'union douanière; Mayence, Darmstadt, Hanau, Offenbach, Mannheim, Carlsruhe, Offenbourg, Lahr, Freibourg, Stuttgardt, Heilbronn, Ulm, etc., ont vu s'accroître considérablement leur population, les manufactures allemandes sont devenues plus actives et plus nombreuses; partout dans les campagnes où généralement les machines reçoivent de l'eau leur force motrice, elles ont répandu plus d'aisance parmi le peuple, et toutes ces causes font que, l'Allemagne ayant su chez elle augmenter considérablement la consommation de la viande, n'a plus d'intérêt à livrer son bétail à l'étranger.

Après cet exposé succinct des faits allégués par le correspondant de la Gazette d'Augsbourg, il est facile de pressentir la conclusion à laquelle il veut arriver: "l'Allemagne, dit-il, reçoit annuellement de la France pour 11 millions de plus qu'elle ne lui livre; cette réduction du tarif sur les produits des manufactures françaises serait donc funeste à l'industrie allemande, et tout traité de commerce entre la France et l'Allemagne ne serait donc qu'une duperie pour ce dernier pays."

Nous avons, quoiqu'en dise le journal bavarois, des raisons de penser que l'Allemagne ne regarde pas tout-à-fait, dans les circonstances actuelles, le traité qui pourrait intervenir entre l'union des douanes et la France comme une duperie, mais les considérations qui précèdent sont peut-être la meilleure réponse qu'on puisse faire à l'article du même journal qui concernait, cette fois, les alliances commerciales entre la France et la Belgique, et dans lequel on allait jusqu'à menacer cette dernière, si elle osait penser à s'unir plus intimement avec ses voisins du midi.

(Journal français.)

VARIÉTÉS.

LE GARDE COTE.

D'abord le garde-côte n'existe plus. La révolution française qui devait bouleverser tant d'existences, qui avait pour mission de tout détruire et de tout renouveler autour d'elle, licencia, par un décret daté du 4 mars mil sept cent quatre-vingt-onze, toutes les milices de nos provinces, et par conséquent les régiments garde-côtes qui en faisaient partie. Spécialement affectés à la défense du littoral, chargés de la garde des côtes et du service des batteries de terre, ces régiments, composés d'hommes aguerris, mais sur le patriotisme desquels la république semblait avoir des doutes, furent remplacés par la garde nationale dont le civisme, le zèle et le courage produisirent de merveilleux effets. Quoi qu'il en soit, une loi du 9 septembre 1799 nous rendit les gardes-côtes, que la restauration licencia en 1814, comme pour les punir d'avoir trop bien défendu notre littoral contre l'invasion étrangère et la contrebande anglaise; mais tout n'était pas fini entre l'empire et la restauration. La première pensée de l'empereur, à son retour de l'île d'Elbe, fut de réorganiser ces corps d'élite, frontières vivantes, murailles inébranlables, jetées de sang et de fer, qui rendirent si formidable alors la défense de nos côtes. Le 14 août 1815, une ordonnance royale rapportait le décret impérial du 15 avril précédent.

Si ce qui précède n'était de l'histoire, et de l'histoire contemporaine, qui voudrait y croire? En moins de quatorze mois, supprimés, rétablis, supprimés de nouveau, comment ces vaillans défenseurs de nos frontières maritimes n'auraient-ils pas détesté le pouvoir nouveau qui venait briser leur existence!

Pourtant il fallait vivre; l'empire ne les avait point enrichis. Mais sous l'empire, le bruit du canon, l'odeur de la poudre, et par-dessus tout, la haine contre les Anglais, trois choses qui ne leur avaient jamais fait défaut, pouvaient au besoin leur tenir lieu de tout. Maintenant qu'allaient-ils devenir? Libres, indépendans par caractère et par position, grondeurs parfois, à la façon des vieux grenadiers de la garde, servir sous un drapeau qui n'avait point leurs sympathies, ne pouvait leur convenir. D'ailleurs, à demi marins et presque soldats, il leur fallait à eux qui avaient vieilli sur les dunes, au bord des rochers, au sommet des falaises, il leur fallait la mer et son vaste horizon, le murmure des flots pendant le calme, leurs fougueux emportemens pendant la tempête, il leur fallait le cri de la mouette et du goëlan, la fumée du toit paternel, le foyer de la famille, et peut-être aussi cette généreuse odeur de sel marin qui rafraîchit la poitrine, comme si on l'ouvrait à la brise.

Cependant il fallut prendre un parti: peu de carrières étaient ouvertes, le choix ne pouvait être ni long ni difficile. Le service de la douane active se réorganisait de tous côtés; là il n'y avait aucune chance de déplacement à courir, on restait auprès de sa femme et de ses enfans en bas âge; on avait le frac vert et le shako fleurdelisé, mais aussi on avait la mer devant soi, et peut-être, qui sait? la guerre avec l'Angleterre en perspective.

Ces raisons, ou d'autres qui les valent, entraînèrent le plus grand nombre; quelques-uns reprirent du service dans l'armée de terre, d'autres rentrèrent dans la vie civile, et devinrent pêcheurs ou contrebandiers, par amour du sol où ils avaient vécu. Aujourd'hui le souvenir même de ces brillantes compagnies de grenadiers et de canonniers gardes-côtes a complètement disparu.

Et maintenant que vous connaissez l'origine de cet homme, regardez-le. A son frac vert, à cette large casquette verte aussi, et qui a remplacé pour lui seul le shako traditionnel; à ce sabre inoffensif, inutile ornement, défense insuffisante; à sa démarche lente et mesurée, à son regard vif et perçant, à je ne sais quel imperceptible mouvement des paupières qui dénote un œil accoutumé aux vastes perspectives, à tout cela vous reconnaîtrez sans peine, lors même que vous ne l'eussiez jamais vu, celui que les matelots de nos ports ont surnommé: Gabelou, Grippe-Jésus, Qu'os tu là; celui que toutes nos populations maritimes chargent chaque jour d'anathèmes et de malédictions, le soldat du fisc, sorte de gendarme commercial, que nous eussions nommé tout d'abord de son véritable nom, le douanier, si celui-ci, le garde-côte ne lui convenait mieux.

Loin de Paris, à mille lieues du passage de l'Opéra et du foyer de l'Académie royale de musique, il existe, au bord de l'Océan, une langue de terre avancée, connue sous le nom de la pointe de Saint-Gildas. C'est là que je veux vous conduire.

Toujours exposé à la tourmente, ce sol aride et nu n'offre à l'œil étonné nul vestige de végétation; l'herbe même n'y peut attacher ses racines, et la mousse n'y croît pas. Les tourbillons, et les rafales d'un vent impétueux auquel rien ne résiste, ont balayé depuis long-temps l'humble hutte de terre qui servait autrefois de refuge au garde-côte; le voilà donc, sans abri, seul, ballotté par l'ouragan qui menace à chaque instant de l'emporter et de l'engloutir, réduit parfois à se jeter à terre, à s'attacher au sol, à ramper sur les genoux et sur les mains pour donner moins de prise à cet ennemi d'un nouveau genre, qui n'est certes pas le moins terrible et le moins redouté, eh bien! malgré tous ces obstacles, malgré ce danger incessant, éternellement avancée, il reste fidèle à sa consigne. Ne sait-il pas d'ailleurs que les nuits les plus noires et les plus furieuses tempêtes ont de tout temps été propices aux coupables entreprises des contrebandiers?

Par une brumeuse soirée de novembre, un petit détachement de gardes côtes qui parcourait le littoral, posant et relevant des hommes de garde, s'en revenait gaiement au poste, lorsqu'à quelques portées de fusil seulement de cette redoutable pointe de Saint-Gildas dont nous venons de parler, le brigadier commandant, la joyeuse troupe s'arrêta court au milieu du chemin. Tous s'arrêtèrent spontanément et chacun prêta attentivement l'oreille:

N'avez-vous rien entendu? demanda le brigadier, après quelques instans de silence.

—Si fait, parbleu, dit le loustic de la troupe, j'ai parfaitement entendu le vent de mer, il y a deux heures qu'il me souffle dans les oreilles.

—Chien de temps! dit un autre, il vente à décorner un bœuf; je plains ceux qui sont de Panthière à l'heure qu'il est.

—C'est singulier, reprit à part lui le brigadier, il m'avait semblé entendre quelque chose comme un coup de feu....

—Pour ça, mon lieutenant, j'en suis! s'écria l'incorrigible farceur. Nous prendrons un fameux coup de feu en arrivant: il y a cocotte de la tombe et du goëmon au poste.

Et le détachement se remit en marche aux rires bruyans que cette saillie avait provoqués.

Le lendemain matin, le lieutenant d'ordre, en faisant sa ronde, aperçut de loin un homme étendu au bord de la falaise. Il s'approcha; au bruit de ses pas précipités, une voix se fait entendre; il arrive enfin, et, jugez de sa surprise, deux hommes sont étendus à ses pieds, les habits en lambeaux, le visage ensanglanté, les mains déchirées et meurtries par les cailloux, et le corps à demi penché sur un abîme. De ces deux hommes, également épuisés par la fatigue et par la lutte, l'un est un garde-côte, l'autre, vous l'avez deviné déjà, c'est un contrebandier.

Voici ce qui s'était passé: la veille, à la faveur du brouillard et de l'obscurité de la nuit qui commençait à se faire, une barque approcha [illegible] du [illegible] quatre hommes en descendirent, [illegible] les [illegible] du [illegible]; [illegible] l'uniforme était au chapeau, rien n'y manquait. Mais l'œil exercé du garde-côte avait découvert dans cette noirceur même, un indice de fraude. Aussi, pendant un seul point de la route par laquelle ils devaient passer, il les attendit de pied ferme. En l'apercevant, les quatre hommes, surpris, se bandirent leurs fourdines ou ceux-ci, et semblèrent se trouver un passage. Seul, contre quatre le malheureux devait infailliblement succomber dans la lutte, lorsque, par hasard son fusil, il met en joue et fit feu sans les atteindre. A ce coup de feu, ils s'enfuirent précipitamment, le garde-côte s'élance à leur poursuite. Leste, vigoureux, intrépide, il a bientôt rejoint le moins ingambe des quatre fraudeurs, celui-ci fait un coude au moment où il va être saisi, notre homme en profite pour le forcer à revenir sur ses pas, il le presse, il le tient sous sa main, mais c'est à peine si l'on peut distinguer à quelques pas devant soi, tant la nuit devient obscure. Tout-à-coup, le contrebandier pousse un cri déchirant; l'abîme était là, devant lui: un pas encore, il se précipitait du haut de la falaise, il allait se briser sur les rochers. Il s'arrête, se retourne; au même instant, le garde-côte le saisit dans ses bras, et tous deux roulent sur le sol. Alors commença une de ces luttes où l'on ne peut décrire, un combat corps à corps, un duel de bêtes féroces, à coups de griffes et de dents, duel terrible, qui n'eut pour témoins que le ciel et la mer. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, de force à peu près égale, ces deux hommes se roulèrent ainsi l'un sur l'autre, pendant près de deux heures, laissant à tous les angles des rochers des lambeaux de leur chair, se frappant dans l'ombre au bruit lugubre du vent et des flots, à deux pas de l'abîme, à deux doigts de la mort, à deux secondes de l'éternité, dans laquelle chacun de leurs efforts désespérés pouvait les précipiter à la fois.

Enfin, appelant à son aide toutes ses forces, toute son énergie, le garde-côte parvint à se rendre maître de son adversaire: les deux genoux sur sa poitrine, les deux mains à sa gorge, il le tint ainsi jusqu'au jour jusqu'à l'instant où le poste en armes vint les délivrer tous les deux.

L'intrépide garde-côte ne s'était pas trompé: dans le sac du faux matelot, sur sa poitrine, partout où peut se cacher la contrebande, on trouva pour plus de 20,000 fr. de cachemires de l'Inde. Quant au contrebandier, c'était un paysan des environs qui professait sans doute le plus profond mépris pour son vainqueur.

Eh bien! pour tant de périls, de labeurs et de fatigues, pour tant de courage et de dévoûment, pour le mépris dont on les accable, pour tout cela, savez-vous combien l'état accorde à ces valeureux gardes-côtes? 50 fr. par mois, moins les retenues, c'est-à-dire un peu plus de 30 sous par jour; c'est à ne pas y croire.

N'admirez-vous pas combien il faut à cet homme de vertus austères et de solides principes, pour résister à la séduction qui l'environne, l'enveloppe de toute part, le circonvient de toute manière, et ne peut pourtant parvenir à entamer la rude écorce de sa vigoureuse probité?

S'il voulait, cependant, ce qu'on lui demande est si peu de chose: il n'a qu'à fermer les yeux, il ne court aucun danger, et sa fortune est faite; mais entre sa fortune et son honneur il n'a jamais balancé. Aussi fidèle à ses devoirs, il meurt pauvre comme il a vécu; la balle du fraudeur l'a couché dans la tombe. Le pain de chaque jour est mort avec lui et s'il laisse une veuve et des enfans en bas âge, l'état, toujours généreux, leur jette un faible secours qui ne sert, le plus souvent, qu'à prolonger leur agonie.

CH. ROUGET.

Mr. l'Editeur.

Veuillez vous annoncer Mr. A. D. Crossman, comme candidat pour alderman du premier district de la première municipalité, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de Mr. John Davis.

PLUSIEURS VOTANS.

DERNIERES DATES.

New York	octo 3	Londres	sept 4
Boston	octo 3	Liverpool	sept 3
Philadelphie	octo 6	Paris	sept 2
Washington	octo 5	Havre	sept 1
Baltimore	octo 5	Bordeaux	aout 27
Charleston	octo 6	Madrid	aout 26
Vera-Cruz	sept 24	Cadix	oct 23
Tampico	aout 26	Havane	sept 24
Mexico	aout 26	Honduras	sept 14

COMMERCIAL.

Vendredi soir, le 15 octobre 1841.

A l'air d'activité qui règne sur le marché on serait tenté de croire que le commerce a fait sa réapparition dans notre ville. Il n'en est, cependant pas ainsi, les affaires continuent toujours à être très calmes eu égard à l'époque avancée de la saison, et cette activité n'est produite que par les arrivages récents dans notre port de plusieurs navires en repos.

Pendant ces trois derniers jours la fièvre jaune a décidément diminué et la mortalité est loin d'être ce qu'elle était la semaine dernière, les ravages de l'épidémie ne s'étendent plus maintenant que sur les étrangers et sur les personnes qui sont revenues trop tôt parmi nous.

Au milieu de tous les désastres que nous avons eu à éprouver, il nous reste cependant une consolation, c'est que le temps qui a été si pernicieux pour les habitants de notre ville a été des plus favorables à la culture en général, la récolte de coton pour laquelle nous éprouvions des craintes il y a quelques semaines, sera non seulement plus qu'on pouvait l'espérer, mais encore plus abondante que celle de l'année dernière.

COTON.—Arrivées depuis le 12 du courant, Louisiane et Mississippi 3981 balles; Tennessee 157, Ensemble 414, expédiées, dans le même espace de temps, pour la Havane 313 balles, Boston 530; Ensemble 843. ce qui fait une augmentation sur le stock de 3795 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 40770 balles.

ETAT DU COTON.

1841, 1er Sept. 1-1. Stock en mains		14460
Reçu cette semaine	4130	
Antérieurement	31670	35800
		50260
Expédié cette semaine	843	
Do antérieurement	8 645	9488
Stock en mains		40772

Depuis notre dernière revue le marché au coton s'est maintenu dans un beau degré d'activité. Les ventes de mercredi s'élèvent à 2500 balles, celles de jeudi à 1200 et celles d'aujourd'hui à 1000, ensemble 4700 balles, qu'à l'exception d'une très petite quantité prise pour l'Angleterre ont été toutes expédiées pour les marchés de France et d'Espagne. Les opérations n'ont principalement eu lieu que dans les qualités ordinaires et bonnes ordinaires, les prix se sont élevés de 1/8 à 1/4 cent. Aujourd'hui on remarque que les affaires sont moins importantes que celles d'hier et d'avant-hier: on doit attribuer cette espèce de suspension à ce que les facteurs comptaient sur l'arrivée du steamer qui doit nous apporter des nouvelles d'Europe. Ils ont été trompés dans leur attente.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiana et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	7 1/2	a 8
Ordinaire,	8	a 8 1/2
Bon ordinaire,	9	a 9 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	10	a 10 1/2
Petit courant et courant,	10 1/2	a 11 1/2
Bon courant	12	

Tennessee & Alabama.

Ordinaire et bas, de	—	a —
Ordinaire,	—	a —
Bon ordinaire,	—	a —
Bon ordinaire et petit courant,	—	a —
Petit courant et courant,	—	a —
Bon courant,	—	a —

TABAC—Il ne s'est fait aucune transaction depuis notre dernier rapport. Nous signalons l'arrivage d'un bon, c'est de la "nouvelle récolte." Cet arrivage à une époque aussi peu avancée est extrêmement rare, et nous ne devons pas compter sur des arrivages réguliers avant six semaines ou deux mois.

Arrivées depuis le 12 du courant, 79 boucauts, expéditions rien.

ETAT DU TABAC

1841, 1 Sept 1er. Stock en mains		27 8
Reçus cette semaine	79	
Antérieurement	246	3211
Exporté cette semaine	—	
Antérieurement	1760	1760
Stock en mains		1451

SUCRE—Les ventes depuis notre dernier rapport se composent d'environ 130 boucauts aux prix portés à nos dernières cotes, c'est à dire 6 et 7 cents pour les qualités inférieures et supérieures. Le stock actuellement en vente est réduit à environ 2 000 boucauts consistant principalement en qualités inférieures. Les belles descriptions sont toujours en bonne demande à de bons prix. Nous n'avons pas entendu parler d'arrivage de sucre nouveau pendant le cours de ces trois derniers jours.

MELASSE—Nos dernières cotes de 22 à 23 cents se sont maintenues; les demandes sont on ne peut plus limitées, elles consistent en quelques petits lots seulement nécessaires au commerce de détail et à la consommation de la ville et de ses environs.

FARINE—Les affaires les plus actives se sont faites sur le marché depuis notre rapport de mardi dernier, la baisse de prix a attiré les acheteurs et environ 3000 barils ont changé de mains pour l'embarcation. Mercredi une vente de 1000 barils s'est effectuée pour le marché de la Havane à $4 75, mais les transactions qui l'ont suivie ont eu lieu à de meilleures conditions: hier et aujourd'hui 1600 barils ont été vendus pour être envoyés à la Jamaïque, savoir: 1000 barils à $4 50 et 600 à $5 62 1/2. En conséquence nous cotons aujourd'hui de $4 50 à $5 62 1/2.

PRODUITS DE L'OUEST—Depuis notre dernier rapport il s'est fait quelques demandes de porc par petits lots, néanmoins, le voilà moyennement sur le marché aux provisions n'est pas très sensible, et ainsi que nous le disions précédemment, le stock en ville est beaucoup trop abondant pour que l'on puisse s'apercevoir si ces demandes ont produit quelque amélioration. Cet état du marché durera probablement encore quelque temps. Nous laissons subsister nos cotes comme suit: Porc mess de $8 à $9 25; M. O. $8 50 et $8 75; prime, $7 50; P. O. $6 00; lard mess en barils $12, do demi barils de $6 50 à $7; jambons de 5 à 6 cents, plats cotés de 4 à 5 cents, épaules de 3 1/2 à 4 cents; jambons enveloppés 7 1/2, 8 et 11 cents la livre. Saindoux 9 cents.

WHISKEY—La demande est toujours limitée, cet article est librement offert à 20 cents le gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Le marché est toujours dans le plus grand état de dépression: les demandes ne se font que par très petits lots qui se sont vendus aux prix portés à nos dernières cotes que nous laissons subsister comme suit: toile d'emballage du Kentucky de 22 à 23, Inde de 23 à 24; Écosse de 15 à 23; Allemagne de 12 1/2 à 16. Corde du Kentucky de 10 à 10 1/2; du nord de 7 à 9 1/2 par livre.

CHANDELLES—Les prix portés à notre dernier rapport sont toujours les mêmes c'est à dire, blanc de baleine de New Bedford de 40 à 46 cents; do Nantucket de 30 à 38. La demande est très limitée.

HUILE—Il n'est survenu aucun changement dans les prix. Nous cotons huile épurée d'hiver de $1 15 à $1 20; d'automne de $1 10 à $1 15; huile de baleine de 50 à 60 cents; graines de lin $1 10 par gallon.

CHANGE—Il a eu d'assez bonnes demandes, les prix ont nécessairement baissé, aujourd'hui. Nous cotons comme suit:

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	10 3-4 à 11 1/4	
France,	5 15	
New-York, 60 jours de vue	3/4 p. 00 de prime	
Do 30 do do	00	
Do à do do	2 à 2 1/2	
Philadelphie 60 jours de vue,	—	au pair.
Do à vue	1 1/2 pour cent	
Boston 60 jours	1 pr. cent de prime.	

FRET—Depuis notre dernier rapport un navire a été engagé avec un chargement pour Liverpool à 1/2, deux autres ont été affrétés pour transporter des troupes à Tampa Bay à environ $[illegible] chaque.

FRET.

Coton pour Liverpool	1/2 d
Do do Havre,	1 à 1 1/8 ct
Do do New York,	$1, 25 par balles
Do do Boston,	1/2 à —
Tabac pour Cowes,	45 s
Do do Londres directement,	45 s 50
Do do New York,	4 50 à 5 00
Do do Boston,	5 50 à —
Do do Philadelphie,	00 à 00

LA NOUVELLE LOI
SUR LES DROITS ET DRAWBACKS,
[illegible] un côté d'une feuille [illegible] à lettres à la librairie de M. [illegible], rue Bourbon [illegible].

TRAITE sur Paris, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
6 oct 86 rue St. Louis.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIE:
Goëlette C. W. Brewwood, Turo, Mobile et Pensacola, J. M. Ashbridge.

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Paul Hay, des Passes
Bateau de remorque Paul Jones, [illegible], des Passes
Navire Victoria, [illegible], de Rio Janeiro
Brick Emmeline, [illegible], de la Havane
Brick Hokeneb, [illegible], de Philadelphie
Brick Delia, Parker, de Galveston
Goëlette Caroline, Fisher, de la Mobile
Goëlette Sarah Hedes, Martin, de Covington
Goëlette Elizabeth, Forsyth, de Pensacola
Steamer Robt. Fulton, [illegible], de Bayou Sarah
" North Alabama, [illegible], de Natchez
" Bunker Hill, [illegible], du Grand Gulf
" Sultana, Tuffs, de Vicksburg
" Teche, Verbois, de Bayou Rouge

EN RIVIERE.
Brick Ganza, Fernandez, de Malaga, et la barque Cadiz. Il y avait deux navires à la Passe Sud-Ouest.

Association Charitable des Pompiers de la Nouvelle Orléans.

UNE assemblée ajournée des Directeurs de cette institution aura lieu à la rotonde de l'Hôtel St Charles, lundi soir prochain, 18 du courant, à six heures et demie. Par ordre, THOMAS LAJAN, secrétaire. 16 oct

LE soussigné vient de recevoir par le navire Colchis, du Havre, un assortiment d'HABILLEMENS de mode, consistant en: Paletots en drap noir et couleurs, superbes; Levites noires en drap; Habits noirs en drap; Gilets en velours noir et couleurs; Gilets en cachemire couleurs; Idem croisés; Cravates en soie, noirs et couleurs; Echarpes do; Chapeaux en soie noire. LOUISA BARBARIN. 16 oct

W. C. WHITRIDGE, a rendu [illegible] Magasin, offre à vendre: 100 caisses blanc de baleine New Bedford et Portsmouth; 1000 barriques clous assortis; 3000 gallons huile pour rallier d'hiver et blanchie; 300 do do d'automne non blanchie; [illegible]; 200 sacs café de Rio et Laguayra; 300 caisses savon de Winchester No 1; 50 barils vieux whiskey de Monongahela; 25 do sucre de [illegible]; 10 pipes genièvre de Hollande. 16 oct

FRUITS de Malaga.—Au débarquement du brick Joven Henrique, et à vendre par les soussignés: 1 do caisses Malaga; 125 jarres do; 600 caisses citrons; 600 quartiers [illegible]; 50 caisses de 14 [illegible]; 100 barils vin sec; 50 do Vin doux; 25 barils [illegible]. FRANÇOIS HERNANDEZ, 27, rue Toulouse. 14 oct

VIN de Catalogne.—Au débarquement du [illegible]: 16 pipes, 110 demi pipes, 100 barils [illegible]. FRA. & HERNANDEZ. 16 oct

A LOUER. UNE MAISON à deux étages sise rue Poydras, entre M. Charles et Carondelet; possession en sera donnée le 1er Novembre prochain. Une maison à un étage avec appartemens dans l'étage, sise rue Nayades, dont il sera donné possession immédiatement. Un magasin à trois étages sis rue St Charles No. 4, [illegible]. Deux belles maisons en briques, sises sur la rue Julia, entre Philippe et Madame; possession en sera donnée au premier novembre. S'adresser à MANUEL WHITE & Co. 16 oct—3t

BRIQUES à vendre par MANUEL WHITE & Co.

ESPECES à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 16 oct

500 DOUBLONS espagnols à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 16 oct

CHEMISES de flanelle blanche, à vendre par FROST & Co, 8, rue du Canal. 16 oct

BOTTES, souliers et brodequins. Un assortiment à vendre par FROST & Co. 16 oct

CAFE de la Havane, [illegible]. BLANC & SIMODEL. 16 oct

SUCRE de la Havane, blanc et brun. BLANC & SIMODEL. 16 oct

CIGARRES de la Havane, un assortiment de [illegible] marques. BLANC & SIMODEL. 16 oct

BOTTES souliers et brodequins, 476 caisses. [illegible] par les navires Vicksburg et Condor. R. D. HOBBS. 20 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.—FROST & Co. ont transporté leur magasin au nouvel entrepôt Canal et Dorsière. 16 oct

TOILE à chemises, etc. à vendre par FROST & Co., 8, Canal.

TRAITES sur New York [illegible]. J. E. ASHBRIDGE, 7, rue du Camp. 16 oct

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—No. 2280—Henry Reiley et al [illegible]. Par ordre de la Cour, ED. GARDERE, greffier. 16 oct

MUSIQUE.—[illegible] de musique [illegible]. 15 oct

ON DEMANDE [illegible] de bonnes références. S'adresser au bureau de cette feuille.

UNE BONNE NOURRICE. UNE belle négresse [illegible] comme nourrice, s'adresser [illegible].

ROSE, pharmacien, [illegible].

DEMANDE D'OUVRIERS.—On demande des ouvriers pour [illegible].

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST. M. ROBITAILLE, No. 77, rue du Commerce, [illegible].

M. A. ROBITAILLE, No. 77, rue du Commerce, [illegible] en détail.

1000 barils farine superfine en magasin et à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77 rue du Commerce. 16 oct

MAIS et avoine [illegible] à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77 rue du Commerce. 15 oct

MAIS. 625 sacs maïs blanc, au débarquement, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., 16 Poydras. 16 oct

PORC mess, M. O. et P. O. à vendre par JOSEPH LANDIS, 16 Poydras. 16 oct

SAINDOUX 1000 barillets en feuille qualité supérieure, à vendre par JOSEPH LANDIS, 16 Poydras. 15 oct

LES sous-signés offrent à vendre les articles suivants et à des prix modérés: 18 demi pipes eau de vie Cognac 4me preuve, J. J. Dupuy; eau de vie primeur Cognac 2me preuve; 3 demi pipes do très vieille; Une champagne, qualité très supérieure, marque Leroy et Gonthier; 1 pipe genièvre de Hollande; Vins rouges de table et pour l'usage des familles, diverses marques, St Julien, Haut Talence, Médoc, etc.; 150 barriques vins rouges, bonnes qualités ordinaires, Montferrand, Blanquefort, Cusac etc; 4 barriques vin blanc, véritable Sauternes 1834, qualité très supérieure; 5 demi barriques vins blancs de Sauterne et Bordeaux; 12 barils de 20 gallons vinaigre [illegible]; 200 caisses de 12 bouteilles vins rouges, St Julien, Pauillac, très bonne qualité; 250 caisses vins blancs, Sauternes et Haut Barsac; 100 paniers vin de Champagne, diverses marques; 125 caisses fruits à l'eau de vie, assortis; 42 caisses liqueurs superfines et fines assorties; 10 do marasquin de Zara; 75 paniers Anisette superfine de Champagne; 400 do do surfine et fine; 4 caisses papier à lettre, [illegible]; 5 do do Vinette [illegible]; 6 do do Pot Velin; 6 malles chemises en [illegible], etc. etc. HERBAULT FRERES, 79 rue Bienville. 15 oct

VIN DE MADERE.—20 quarts et barils vin de Madère, à vendre par AUGTE MOLIER, 60, rue St Louis. 15 oct

SAINDOUX.—1000 barils frais en feuille, à vendre par CHS. BYRNE, 158, Tchoupitoulas. 15 oct

WHISKEY rectifié.—300 barils, à vendre par CHS. BYRNE, 158, Tchoupitoulas. 15 oct

PLATS-COTES et épaules, à vendre par CHS. BYRNE, 158, Tchoupitoulas. 15 oct

FARINE. 400 barils fraîche, à vendre par CHS. BYRNE, 158, rue Tchoupitoulas.

RAISINS secs, raisin à [illegible], vin rouge et vin de Sherry à vendre du brick espagnol Aincla, ou par J. ROBERT & Co, 2 Magasins. 15 oct

HUILE de Castor no. 1, graine de lin, arrowroot, etc., à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 rue de la Commune et 2 Canal. 15 oct

EN débarquement du navire Austerlitz, et à vendre par les soussignés: 50 paniers vin de Champagne Bouzy garanti d'une qualité très supérieure. HERBAULT FRERES, 79, rue Bienville. 15 oct

DRAPS, &c.—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie des draps de différentes qualités et [illegible], charettes, roues de charettes, bois pour brouettes, &c. &c. à vendre par CHS. BYRNE, 158, rue Tchoupitoulas. 15 oct

TOILE d'emballage de Dundee, [illegible] de l'Inde, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 30 rue du Camp. 15 oct

TOILE et corde d'emballage—[illegible] du Kentucky, 200 [illegible], corde du Nord, 50 balles ficelle, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 30 rue du Camp. 15 oct

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage.—[illegible] de Dundee, [illegible] Kentucky des meilleures manufactures; de Dundee, épaisse et très large. Corde (Kentucky); de du Nord, ficelle de Ky, à vendre à des termes raisonnables par ANDREWS & BROTHERS, 30 rue du Camp. 15 oct

A VENDRE par [illegible] Clinton, [illegible]. CHS. DUFOUR, 16 V. Levée. 14 oct.

VENTES DE SHERIF.

La Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans vs. [illegible].

COUR de district [illegible] No. 20,660. En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente publique sur les lieux, à la Bourse, rue [illegible], à dix heures du matin, mercredi, 20 octobre 1841, à dix heures du matin: Un lot de meubles [illegible]. Conditions: comptant. J. E. THIBAULT, Shérif de la paroisse [illegible].

André Deslondes vs J. Dumbet et Mme Vve. Poultney.

COUR DE PAROISSE. No. 14700—En vertu d'un fi. fa. à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de la cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale dans cette ville, samedi, le 16 octobre 1841, à midi, la propriété et les biens ci-après décrits, savoir: Un terrain sis au faubourg Marigny [illegible], désigné par le No. [illegible] sur un plan [illegible]. 24 Actions du fonds capital de la banque des Citoyens. Conditions comptant. F. VALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16 sept—4 tps

PAR LE REGISTER.

Succession de Jacques Gassie.

VENTE par le Régistre des Testamens mardi, le 19 Octobre 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane en date du 11 septembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Jacques Gassie, le lot de terre ci-après décrit, savoir: Un lot de terre, numéro douze, situé au faubourg Marigny, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue Mysotis, [illegible]. Conditions: Un tiers comptant, le reste en deux billets à un et deux ans, [illegible]. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test. 14 sept

COUR DES PREUVES. Attendu que James W. Brown a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle [illegible]. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 16 oct

COUR DES PREUVES. Attendu que Bennet Smith a présenté une pétition à la Cour des Preuves [illegible]. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens. 16 oct

COUR DES PREUVES. Attendu que Samuel S. Bigelow a présenté une pétition [illegible]. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES. Attendu que Martin Gottie a présenté une pétition [illegible]. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

A LOUER. TROIS maisons de briques au rez-de-chaussée [illegible]. A. LEDOUX, 77 rue du Canal. 13 oct

AVIS aux importateurs [illegible].

A LOUER PRESENTEMENT, [illegible]. B. BRUGIER.

A LOUER PRESENTEMENT—[illegible]. B. BRUGIER.

A LOUER PRESENTEMENT, [illegible]. B. BRUGIER.

A LOUER pour le 1er Novembre prochain, [illegible]. B. BRUGIER.

A LOUER, la maison située rue Royale No. 102, [illegible]. W. GRANT.

ACADEMIE DE DANSE. MONSIEUR J. DEVOT [illegible].

CHANGEMENT DE DOMICILE—THAYER & CUSHING, [illegible]. THAYER & CUSHING.

TRAITES sur Paris, Londres, Charleston, Louisville [illegible]. F. DE LIZARDI & Co. 2 Bienville.

CAFE.—Les soussignés [illegible]. F. DE LIZARDI & Co.

SAUTERNE [illegible]. B. BRUGIER.

A VENDRE [illegible]. J. ROBERT & Co.

MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILE. JARVIS & ANDREWS DROGUISTES, 20 rue de la Commune et 2 rue du Canal. OFFRENT aux habitants de cette ville et de la campagne, un très grand assortiment de médecines de pays [illegible].

DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 30 [illegible] la Salle de Bal, le Restaurant, la Buvette [illegible]. RIGAUD.

EN débarquement du navire Sarah [illegible] et à vendre par les soussignés: 50 paniers huile d'olive fine qualité, 15 futailles vin blanc, 10 futailles eau de vie Cognac, 100 paniers anisette. A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 50 Vieille Levée. 14 oct

A VENDRE par CUCULLU, LAPEYRE & Co., 53 Vieille Levée: 400 caisses de raisins, amandes, 500 jarres huile d'olive, 15 barils vin de Malaga, 20 barils [illegible] au débarquement du brick Industria de Malaga.

SARDINES à l'huile et petits pois [illegible]. AUGT. MOLIER, rue St. Louis No. 60.

VINS de vie, etc., [illegible]. F. JORDY, 110 Royale.

COUVERTURES de laine de 8 points pour nègres [illegible]. F. JORDY, 110 Royale.

PHARMACIE LAFAYETTE. NOUVELLEMENT reçu par différens navires un assortiment de drogues et médecines [illegible]. ROSCI.

BELLES PROPRIETES A LOUER. DES propositions cachetées seront reçues par le bureau des directeurs de l'Association Catholique de la Nouvelle-Orléans [illegible].

300 sacs café de Rio, 150 do vieux gouvernement [illegible]. WOOD & SIMMONS, 48, [illegible].

GENIEVRE de Hollande, [illegible]. CANTON, DABAN & Co. 11 et 13, rue St. Louis.

A VENDRE, par ordre de l'honorable Cour de [illegible]. Nouvelle-Orléans, 27 septembre 1841. G. LEGENDRE, P. D. HENRY, G. CORRJOLLES. 27 sept

AVIS.—Les soussignés ont formé une association sous la raison Chas. C. Sackett & Co., pour la transaction des affaires de commission en général à la Nouvelle Orléans. Nouvelle Orléans le 1er octobre 1841. CHS. C. SACKETT, W. ROBERT SACKETT. Références: Josiah Lawrence, N. W. Thomas—Cincinnati; MM. Burgess Stock & Co.—New York; John Mitchell & Co.—Philadelphia; Bunner Hudson & Co.—Boston; Stetson & Avery; Bogert & Hawthorn; Joseph Landis & Co.—Nouvelle-Orléans. 1 oct

BANQUE DES AMELIORATIONS, Nouvelle Orléans, 28 sept. 1841. DES propositions cachetées seront reçues par le caissier de cette institution jusqu'au 20 octobre prochain, pour la location de la salle de bal St. Louis, ses salons et dépendances, la salle des bains, ainsi que le magasin au rez de chaussée faisant à la rue St. Louis, servant de bureau. La présente location sera faite pour une année à partir du 1er novembre prochain. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du Caissier. Par ordre de la Direction, L. BERNARD, caissier. 30 sept

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS. CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la Municipalité No. [illegible], un date du 4 Octobre courant, et en vertu des dispositions [illegible]. Nlle. Orléans, le 5 octobre 1841. WM. FREERET, Maire. 7 oct

LE CIMETIERE DE CYPRESS GROVE est situé sur le terrain de la Métairie, à la jonction du rail road de Nashville avec quelques ouvrages du nouveau canal, à environ dix milles de la ville. Le prix d'une tombe est de 40 ou 100 selon sa grandeur et sa dimension. [illegible]. GEORGE BEDFORD, Président. 11 oct

UNE dame ancienne, institutrice dans le pays, désirerait trouver une place [illegible]. 11 oct

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés—Bois de menuiserie blanchi, [illegible]. ALLEN, rue d'Orléans, nos. 72 et 81. 1 oct

CAFE A VENDRE. ON offre à vendre le café (Café de Fulton) encoignure des rues Fulton et Nouvelle Levée, [illegible]. 11 oct

DEMANDE.—Les soussignés ont besoin de sept ou huit nègres [illegible]. LAUVE FRERES, 26 V. Levée. 9 oct

VIN TORROUMAGE offre à vendre au débarquement du navire Ramona de Bordeaux: 200 caisses de 12 bouteilles et 20 demi bouteilles vins blancs [illegible]; 100 demi barriques vin blanc; 100 demi boites pois verts préparés; 45 caisses sirop [illegible]; 25 barriques vin rouge vieux; 12000 bouchons assortis; 40 caisses [illegible]. En magasin: 200 futailles eau de vie, de toutes qualités. 9 oct

L. C. GROSSMAN, successeur de J. W. Macks & Co. a transporté son magasin de meubles du No. 22 au No. 37 rue de Chartres. 13 sep

LES soussignés ont besoin de sept ou huit nègres. La préférence sera donnée à ceux habitués aux travaux d'un moulin à scie. S'adresser à HERBAULT FRERES, 79, rue Bienville.

SOUDE.—60 caisses blanc de la Havane, en magasin et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 50 Vieille Levée.

CHANGE SUR PHILADELPHIE.—Traites à vue et à 60 jours, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT. 11 oct

A VENDRE en magasin par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 53 Vieille Levée—200 caisses sucre blanc de la Havane, [illegible] cigarres, Regalias, [illegible]. 11 oct

A vendre par le soussigné au débarquement du navire Sarah, venant de Bordeaux: 4 caisses gruyère [illegible]; 100 paniers anisette surfine. C. DUFOUR, 14, Vieille Levée. 11 oct

HUILE de Bordeaux.—600 paniers [illegible]. FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25 rue St. Louis.

SUCRE.—En magasin et à vendre par les soussignés [illegible]. FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25 rue St. Louis. 12 oct

152 barils de farine sur la levée, [illegible]. LAUVE BROTHERS, 26 Vieille Levée. 12 oct

BOTTES, Souliers et Brodequins—475 caisses en débarquement des Navires Vicksburg et Condor, [illegible]. A. F. DUNBAR & Co., 15, Douane. 13 oct

SATINS, flanelles etc., etc. [illegible]. E. D. HYDE & Co., 15 rue de Chartres.

BLANC de baleine à vendre par le soussigné en gros et en détail: 250 caisses blanc de baleine, de New Bedford; 250 do chandelles marque Winchester; 75 pipes huile à lampe blanchie et pressée; 7 do Lards huile à lampe, pressée. B. LATAPIE, 70, Levée. 6 oct

VIN.—300 caisses Vin St. Julien, 50 barils vinaigre de Bordeaux, à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 50, Vieille Levée. 6 oct

PORC mess &c.—250 barils mess porc; 10 ditto prime do; 50 ditto whiskey et rum. A vendre par B. LATAPIE. 6 oct

SUCRE.—50 boucauts sucre de premier choix, dernièrement débarqués et mis en magasin seront vendus en lots au gré des acheteurs par HALL, BEIN & CLAPP, 69, rue Tchoupitoulas. 6 oct

CHAPEAUX FRANÇAIS. A Plusieurs caisses chapeaux noirs première qualité en débarquement du navire Rubicon du Havre, à vendre par LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 16 sep

MACHINE A VAPEUR A VENDRE. UNE machine à vapeur de la force de 15 chevaux neuve et en parfait état, [illegible]. F. DE LIZARDI & Co., 2, Bienville. 16 juin

MACHINE A VAPEUR. LES soussignés agents de Goodlue & Cope, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, [illegible]. FREERET BROTHERS.

DEZAUCHE, Dentiste, POSE LES DENTS et RATELIERS ARTIFICIELS. Bureau rue Toulouse No. 10, près de la [illegible].

TOILE et corde d'emballage.—Les soussignés ont en mains et offrent à vendre un bon assortiment de toile d'emballage du Kentucky et de corde du Nord de Bombay, du Kentucky et du Missouri [illegible]. F. DE LIZARDI & Co. 2 Bienville.

MARCHANDISES NOUVELLES au débarquement du Vicksburg: Chemises blanches en toile sur fines; Chemises blanches en coton, devants en toile; Cols de bombazine et soie; Chemises de cachemire et tricot; Pantalons de drap, fantaisie et satinette; Habits noirs, drap noir; Paletots, gilets, vestes; Business coats, &c. &c. Cols de chemise, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30, rue Chartres. 7 oct

DRAPS FRANÇAIS.—Assortiment de draps français, à prix modérés, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30 rue Chartres. 7 oct

VIN DE CHAMPAGNE.—30 paniers 1re qualité vin de Champagne, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30 rue Chartres. 7 oct

VIN DE CHAMPAGNE.—100 paniers vin de Champagne marque J. Lasscaute, au débarquement du navire Rochester et à vendre par J. ALBERT, 32, rue St. Louis. 15 octobre

ABSINTHE suisse—100 caisses Absinthe suisse supérieure, à vendre par J. ALBERT, 32, rue St. Louis. 15 octobre

SANGSUES! NOUVELLEMENT reçu un assortiment de Sangsues de 1re qualité, à vendre en gros et en détail à [illegible] à la pharmacie ROSCI, près du Ferry, ville de Lafayette. 16 sep

SANGSUES. UN grand approvisionnement de Sangsues de première choix, à vendre en gros et en détail à très bas prix par A. A. PEYCHAUD, 125, rue Royal. 9 octo

SANGSUES.

REÇU par le Rubicon du Havre, un beau lot de Sangsues [illegible]. N. B.—Les malheureux [illegible].

TRAITES sur France, à vendre par HERBAULT FRERES, 79, Bienville. 24 sept

EAU DE VIE et absynthe—[illegible]. 118 Royale.

[illegible]. V. DECOUX & BOISE.

WHISKEY—150 barils [illegible]. J. VAIRIRIN & Co.

A [illegible] ordre de l'honorable Cour de [illegible]. G. LEGENDRE, P. D. HENRY, G. CORRJOLLES.

POUR MOBILE et tous les ports intermédiaires. Le steamer [illegible] partira [illegible]. GINN & DENNY, agents, 44, Nouvelle Levée. 15 oct

POUR COLUMBIA, Princeton, Lake Providence, Vanceburg, Grand Gulf, Bayou Sara et Natchez. Le steamboat TUSKINA, capt. James Jefferson, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus et tous ceux intermédiaires, [illegible]. HALL, BEIN & CLAPP, 69, rue Tchoupitoulas. 15 oct

ATTAKAPAS ET OPELOUSAS. Pour New Iberia, Franklin et tous les ports intermédiaires, sur la rivière Teche et la baie Berwick. Le nouveau et très supérieur steamer BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine Willie Mann, est attendu d'un moment à l'autre et sera immédiatement expédié. Le fret pour St Martinville et les [illegible]. CHARLES DEBLANC & DARBY Jr. 41 et 43, Nlle Levée. 12 oct

CABOTAGE.

POUR NEW YORK.—Le navire fin voilier NASHVILLE, capitaine Chase, a besoin de 240 balles de coton sur son pont pour compléter son chargement et sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord face à vis le marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF, 30, rue du Camp. 15 oct

POUR PHILADELPHIE.—La belle barque EMEZICK, capitaine Eldridge, ayant une grande partie de son chargement arrêtée et sera incessamment expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près l'hôtel de la Monnaie ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 15 oct

POUR TAMPA BAY.—Le navire JOHN HOLLAND, capitaine Henderson, partira sous peu de jours, et peut prendre 300 barils sur son pont, [illegible]. S. & J. P. WHITNEY, 72 Camp. 16 oct

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE. POUR BALTIMORE.—Le navire SEAMAN, capitaine E. Crosby, ayant une partie de son chargement engagée, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 34 rue de la Douane. 16 oct

POUR NEW YORK. Le paquebot fin voilier NASHVILLE, capitaine Chase, est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, près du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 30 rue du Camp. 6 oct

POUR LA MOBILE ET PENSACOLA.—La goélette fine voilière C. W. BREERWOOD, capitaine Truer, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 47 rue du Camp. 6 oct

POUR MOBILE.—La nouvelle goélette HORNET, capitaine Winslow, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée partira sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 47 Camp. 2 oct

POUR BALTIMORE.—Le 15 du courant. La barque MARY, capitaine Myrick, ayant les trois quarts de son chargement arrêté, peut prendre 500 balles de coton ou 201 barils sur son pont. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 34, Douane. 4 oct

POUR BOSTON.—Ier navire—Ligne de paquebot. Le superbe navire A. 1 AURELIUS, capitaine Brown, ayant maintenant du fret et sera immédiatement expédié pour le port ci-dessus. Pour balance de fret et passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord sur vis à vis la presse à coton d'Orléans ou à JOHN A. MERRITT, 54, rue du Camp. 1 oct

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hand.—La barque JOSEPHINE, capitaine Coutts, ayant tout son chargement à bord, partira de la levée ce soir, à 8 heures, ayant de beaux emménagements, [illegible] quelques passagers. S'adresser à J. D. DENEGRE. 20 sept

POUR NORFOLK, CITY POINT ET RICHMOND.—La nouvelle goélette fine voilière DOLPHIN, capitaine Flynn ayant la plus grande partie de son chargement arrêté et attendu sous peu, [illegible]. JOHN ALEXANDER, 44, rue du Canal. 13 sep

ON a besoin d'un brick qui pourrait prendre cent mille pieds de bois, de Mobile pour aller à Campêche. S'adresser à M. A. ROBITAILLE, 77, rue du Commerce. 1 oct

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL.—La nouvelle barque A. 1 doublée et chevillée en cuivre FREDERICK WARREN, capitaine Warner ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédiée sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 47, rue du Camp. 16 oct

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1 fin voilier UNITED STATES, capitaine Dolan, est maintenant prêt à recevoir du fret et sera immédiatement expédié. S'adresser à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1 bien connu FRANKLIN, capitaine [illegible], est maintenant en chargement, [illegible]. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire A. 1 bien connu LYONS, capitaine Cooper, [illegible]. S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier CANDOR, capitaine Mayo, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à AUGTE MOLIER, 60, rue St Louis ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp. 14 oct

POUR LE HAVRE. Le navire supérieur A. 1 SWEDEN, capt. W. Hudson, [illegible]. S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 6 oct

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier Austerlitz A. 1, capt. Richard Brown, [illegible]. T. PERRET, 28 rue Toulouse. 12 oct

POUR LE HAVRE.—Le navire A. 1 FORESTER, capitaine Bartlett, [illegible]. S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 9 oct

POUR LE HAVRE.—Le navire supérieur A. 1 SCOTIA, [illegible]. S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 6 oct

POUR MARSEILLE.—Pour passage seulement.—La barque de 1re classe EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, [illegible]. BOUTIN, GAILY & Co., 78 Toulouse. 5 oct

POUR MARSEILLE OU CETTE. Le brick Prussien fin voilier GLORIA, [illegible]. T. L. GIRARD & Co. 26 sept

POUR LIVERPOOL.—Le navire supérieur A. 1 NONANTUM, capitaine J. S. King, [illegible]. S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 9 oct

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire A. 1 TREMONT, capitaine J. P. Gillespie, [illegible]. S. & J. P. WHITNEY. 9 oct

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1 TALLEYRAND, capitaine D. [illegible]. S. & J. P. WHITNEY. 9 oct

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain A. 1 QUEEN VICTORIA, capitaine Thompson, [illegible]. J. H. ASHBRIDGE, 47 Camp. 16 sept

POUR CADIX.—Passage seulement. Le beau navire FAMA HABANERA, capitaine [illegible]. F. DE LIZARDI & Co., 2, rue Bienville. 26 sept

ANTILLES, MEXIQUE, &c

POUR LA HAVANE, passage seulement. Le brick fin voilier TEMERARIO, capitaine [illegible]. PRATS & HERNANDEZ, 6 rue Toulouse. 11 oct

POUR LA HAVANE. Le brick APALACHICOLA, capt. L. Cormier partira sous peu pour le port ci-dessus, [illegible]. A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 50, Vieille Levée. 11 oct

POUR TABASCO. La goélette Sta LIZA, capitaine Ibañez, [illegible]. F. TIO, 56, rue Ste Anne. 24 sept

POUR TAMPICO.—La goélette DORIS, capitaine [illegible], partira pour le port ci-dessus samedi 9 octobre. [illegible]. F. TIO.

POUR MATAMOROS, par la Brazos. [illegible] WATCHMAN, capt. John Murray, [illegible]. W. F. VIGERS & Co, 10, rue de la Commune. 1 oct

POUR TAMPICO.—La goélette fine voilière FARMERS RETURN, capt. S. White, partira sous peu [illegible]. JOHN ALEXANDER, 44, rue du Canal. 1 sept

A VENDRE OU A FRETER.

POUR FRET OU CHARTRE. La barque A. 1. fine voilière doublée et chevillée en cuivre FREDERIC WARREN, capitaine Wm. Warren, du port de 363 tonneaux. S'adresser à MERLE, REYLLE & co, 30 rue de la Commune. 14 oct

A VENDRE. La belle goélette A. 1 ADA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore il y a dix mois seulement, du port d'environ 150 tonneaux, [illegible]. W. G. HEWES & co, rue Natchez. 14 oct

A LOUER. Les deux magasins très convenables et bien éclairés [illegible] rue Conti entre Dauphine et Bourgogne. [illegible]. J. ROBERT & co. 2 rue des Magasins. 1 oct

CAFE de Rio.—La cargaison de la goélette Ada, [illegible]. WILLIAM G. HEWES & Co., rue Natchez. 19 oct

PIERRES ET CUIRS à RASOIRS—[illegible]. HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 22 oct

DAMAS [illegible]. HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 22 oct

PAPIER à lettre [illegible]. J. ALBERT, 32 rue St. Louis.

[illegible]. CANTON, DABAN & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CAMMACK.

IL sera vendu samedi le 16 du courant, à 11 heures, sur la levée [illegible]: [illegible] à bord du bateau à vapeur United States Mail, [illegible]. Conditions comptant. 14 oct

PAR E. TASSET. 141, rue de Chartres. Vente à l'encan. IL sera vendu aujourd'hui, le 16, à midi, 11 heures, à [illegible]: 200 caisses de harengs [illegible]; Aussi: Eau de vie, huile d'olive, etc. N. B. Ventes régulières [illegible] chaque lundi, mercredi et samedi aux mêmes lieu et place. 16 oct

PAR J. B. BLACHE. IL sera vendu ce matin samedi le 16 du courant à dix heures du matin, rue du Canal, entre les rues Magasins et Levée: 100 paniers guignolet d'Anger, de première qualité. 16 oct

PAR E. B. SYKES. Cargaison de Malaga à l'encan. IL sera vendu aujourd'hui samedi 16 du courant, à 4 heures P. M. sur la Levée, vis à vis la rue Toulouse, les articles suivants, en débarquement du brick espagnol Amalia: 2150 caisses raisin; 300 jarres raisins; 500 caisses limons; 600 jarres huile; 100 tambours figues; 100 macerones d'anis; 136 barriques vin rouge; 20 do Malaga. Les conditions seront libérales et annoncées au moment de la vente. 16 oct

PAR M. BARNETT & C. IL sera vendu lundi prochain, le 18 du courant, à midi, précis, à la Bourse de la cité rue St. Louis, [illegible]. Un Terrain situé [illegible]. Un Terrain situé rue Dauphine, entre les rues Philippe et Ursulines, [illegible]. Conditions.—[illegible]. 16 oct

PAR J. A. BEARD & Co. IL sera vendu à l'encan lundi prochain, 18 du courant, à la Bourse St. Louis, [illegible] du navire Sweden [illegible] sel de Liverpool [illegible]. Conditions, comptant. 16 oct

PARAN FERNANDEZ. Propriété de valeur au faubourg Treme. MARDI prochain, 19 du courant, à midi, à la Bourse de St Louis, il sera vendu une propriété située rue Tréme entre les rues Ursulines et le chemin du Bayou, [illegible]. Conditions, [illegible]. 16 oct

PAR J. A. BEARD & Co. IL sera vendu à l'encan samedi prochain 16 du courant, à 11 heures, à l'Arcade de Banks, Un beau mulet âgé de 6 ans, [illegible]. 16 oct

PAR E. B. SYKES. IL sera vendu samedi prochain 16 du courant, à dix heures à la comédie de M. Rysh, rue des Magasins entre les rues Gravier et Commune, 12 boucauts de tabac, [illegible], pour le compte de qui il appartiendra. Conditions: comptant. 13 oct

PAR J. LEVY. Vente des gardons d'épicerie. A 4 heures, samedi prochain 16 du courant, sur la Levée, vis à vis la rue Poydras, il sera vendu sous l'inspection des gardiens du port pour compte de qui il appartiendra, 61 barils de farine, avariée à bord du steamer U. S. Mail de St Louis, [illegible]. 14 oct

PAR J. LEVY. A ONZE heures, samedi prochain, 16 du courant, au magasin de H. B. Loring, rue Notre Dame, no. 7, il sera vendu positivement sans réserve: 40 caisses MR raisins secs [illegible]. Conditions.—Toutes les sommes au-dessous de $200 comptant; $200 à 500, 60 jours; au-dessus de $500, 4 mois, billets endossés à satisfaction. 16 oct

PAR WHITMAN & MCNAIR. IL sera vendu vendredi 22 du courant, à midi précis à la Bourse de la Cité rue St Louis. Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent sis rue des Magasins No. 2 entre Julia et St Joseph, [illegible]. Conditions, comptant. 16 oct

PAR S. GUINAULT. IL sera vendu sans réserve lundi 18 octobre, à dix heures du matin, rue Conde, près de l'encoignure de Esplanade, une grande quantité de bois de charpente, planches, etc., en lots convenables aux acquéreurs. Conditions à la vente. 14 oct

PAR A. FERNANDEZ. SALLE WASHINGTON. IL sera vendu, le samedi 16 octobre courant, à dix heures du matin, à la Salle Washington, rue St Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, en la salle du [illegible]. L'inventaire du mobilier [illegible]. Conditions, à la vente.

Succession de Aimont Jacques Langlois. PAR VINCENT & DE FERIET. IL sera vendu lundi 18 octobre, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, No. 10, rue de la Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves [illegible]. 1 oct

A ceux qui tiennent pension et hôtel. PAR J. A. BEARD & Co. IL sera vendu à l'encan le 25 du courant, à dix heures à la requête de Mde Proctor, le contenu de sa maison à pension, rue du Canal entre les rues Chartres et de Condé. Se composant de: Tables, [illegible]. 7 oct

PAR E. TRICOU. Vente de Armand Carrier [illegible]. IL sera vendu lundi le 18 octobre 1841, à midi, à la Bourse de St Louis, [illegible] un terrain [illegible]. 14 oct

PAR F. E. TRICOU. Succession de Ignace Tiffaud. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 23 septembre 1841, il sera vendu le mardi 19 octobre 1841 à midi, à la Bourse St Louis, [illegible]. Conditions.—Un dixième comptant [illegible]. 16 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de St Bernard—Cour des Preuves. Succession de Jean Gutierrez. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, [illegible]. Paroisse de St Bernard le 5 octobre 1841. TAVE & MOUSSEAU, Juge. 9 oct

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION. La Compañía tomará las armas el Domingo 17 del corriente, a las tres y media de la tarde, con armamento completo, casaca de paño y pantalón blanco, para un paseo militar [illegible]. Nueva-Orleans, 15 de Octubre de 1841. De orden del primer teniente comandante [illegible]. P. A. GARCIA, Sargento primero. 16 oct

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON. Ordine di Servizio. La Compagnia prenderà le armi, Domenica prossima 17 del corrente mese è al tocco e al Passaggio della Borsa, [illegible]. Una [illegible] sarà [illegible]. Per ordine del Capitano, A. FERRARI, Sergente Maggiore. 15 oct

ECLAIREURS D'ORLEANS. Attention. La compagnie se réunira en comité général ce soir samedi, chez le sergent [illegible]. Le capitaine invite les membres à se rendre à son invitation. F. A. AUBERT, Secrétaire. 16 oct

BAZARD PARISIEN. NORMANDIN FRERES, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils viennent de recevoir de Paris un très bel assortiment de chapeaux de la dernière forme, [illegible]. Plusieurs colis de parfumerie, crème de Perse, pommades, eau de Cologne, extraits d'odeurs, [illegible]. 21 sept

SANGSUES de meilleure qualité à vendre [illegible]. I. ROSCI.

BANDANAS imprimés [illegible], à vendre par WILLIAM FREEN, 16, rue de la Douane. 11 oct

COTON et laine [illegible]. WILLIAM FREEN, 16, rue de la Douane.

MADRAS [illegible]. CANTON, DABAN & Co. 7 oct

[illegible] à vendre par SCHMIDT & Co.